



**A l'attention des Présidents  
des groupes politiques  
Assemblée nationale et Sénat**

N/R : CC/NA 5 13/14

Paris, le 8 octobre 2013

*Monsieur le Président,*

*C'est au nom des milliers de retraités que nous représentons que je souhaite attirer votre attention sur la CASA (Contribution Additionnelle pour la Solidarité et l'Autonomie).*

*Créée en 2013, cette nouvelle contribution de 0,3%, est prélevée sur toutes les pensions des retraités imposés sur le revenu.*

*Cette contribution, qui s'est élevée en 2013 à 600 millions d'euros, devait permettre d'améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Mais la loi de finances de la Sécurité Sociale votée en 2013 a affecté cette contribution au FSV (Fond de Solidarité Vieillesse).*

*Notre union de retraités, l'UNSA Retraités, est intervenue pour que le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale 2014 affecte la CASA à la CNSA (Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie). Certes, le PLFSS 2014 prévoit bien l'affectation à la CNSA, mais la CNSA ne verra pas sa dotation augmentée. En effet, le gouvernement a prévu de réduire le pourcentage de CSG affecté à la CNSA et d'augmenter celui du FSV.*

*Dans le cadre des débats budgétaires 2014, je vous demande de bien vouloir porter toute votre attention sur cette question importante et d'étudier le rétablissement du pourcentage de CSG habituellement appliqué. Cela permettra que la CNSA dispose d'un budget lui permettant de faire face aux besoins de plus en plus importants des personnes âgées en perte d'autonomie et cela en attendant la mise en œuvre d'une réforme plus complète autour de la question de la dépendance.*

*Par avance, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma demande.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma grande considération.*

Christian CHEVALIER  
Secrétaire Général du SE-UNSA